

### LA UNE

#### Le Grand débat : l'heure des synthèses

**Bas-Rhin** : Le 4 mars 2019, l'UDAF Bas-Rhin a organisé une réunion d'échanges dans le cadre du grand débat national. Le président Alphonse Pierre a ouvert ainsi le débat : "Notre UDAF a toute sa place pour faire des propositions et des constats avec ses plus de 70 ans d'existence, car nous avons mené des combats dans le cadre de la politique familiale. Ce débat a été réservé aux associations adhérentes de l'UDAF car concernées par les mesures à prendre pour défendre la politique familiale, il s'agit donc d'un débat privé autour de trois questions parmi les quatre proposées par le Président de la République pour faire des constats qui touchent la réalité des familles mais aussi des propositions afin de défendre la politique familiale." [Retrouvez la synthèse du débat ici en lien.](#)

**Moselle** : Une réunion d'initiative locale été également organisée par l'UDAF de la Moselle le 1<sup>er</sup> mars 2019. Y ont participé des élus, des représentants de collectivités territoriales, des associations familiales, des professionnels de terrain dont des salarié(e)s de l'UDAF et des organismes caritatifs. Sur la base d'un recueil préalable de sujets prégnants de l'accompagnement social, le débat fut animé par le président de l'UDAF, Alix Fiorletta, , ainsi que par Bénédicte Schooneman, Directrice générale.

"Comment être acteur de son parcours de vie quand on manque de tout ?", "les violences intrafamiliales : peut beaucoup mieux faire !" ont été les angles proposés dans le cadre du débat.

La richesse des échanges a permis d'établir des constats partagés et de convenir de réponses possibles aux difficultés communément repérées. [Une synthèse est disponible sur le site de l'UDAF 57.](#)

# Le grand débat national

Avant la restitution des contributions des Français au grand débat par le gouvernement en début de semaine prochaine, les quatre thèmes de la consultation nationale sont discutés par les députés les 2 et 3 avril à l'Assemblée nationale. L'exécutif s'est donné jusqu'à la mi-avril pour décider de l'avenir de toutes les propositions exposées ces trois derniers mois. C'est tout l'enjeu désormais même si, dès à présent, cet exercice inédit de par son ampleur a fait émerger l'envie de nouvelles pratiques démocratiques. Une envie qui repose sur plusieurs centaines de bénévoles. Ils sont issus de la médiation, de la "facilitation" ou encore des sciences humaines et se sont portés volontaires pour faire "circuler" la parole des Français. [Voir ici l'article et le reportage de France Culture.](#)

Pour Gaëtane Ricard-Nihoul, l'une des responsables de la Mission du grand débat: "Cela montre qu'il y a dans ce pays une motivation à créer les bonnes conditions d'un débat citoyen et qu'il y a surtout énormément de compétences. C'est rassurant pour l'avenir de nos Démocraties."

Liens utiles : des réseaux qui facilitent le débat public, la [Compagnie Nationale Des Commissaires Enquêteurs](#), l'[Institut de la concertation et de la participation citoyenne](#), l'[Association Nationale des Médiateurs](#) (ANM), les [Juniors Entreprises](#).

## HANDICAP

### Les contributions au Grand débat

Suite aux contributions sur la plateforme collaborative dédiée au handicap (APF France Handicap) dans le cadre du Grand débat, une synthèse a été élaborée. Elle vient d'être transmise au [président de la République](#), au gouvernement et à la [mission Grand Débat](#). Plus de 600 personnes se sont exprimées sur cette plateforme. En tête des [priorités exprimées](#) : le respect des droits fondamentaux et de la dignité, les ressources, la santé, la compensation et l'accessibilité. Les personnes en situation de handicap et leurs proches attendent instamment que leurs préoccupations et revendications soient enfin entendues et prises en compte dans les orientations prises suite au Grand Débat et lors de la Conférence nationale du handicap de juin prochain. [Je télécharge la synthèse.](#)

### Un salon pour l'inclusion

4 000 décideurs sont attendus au Palais des Congrès de Paris le 28 mai 2019 pour le 4e *Salon Handicap, emploi et achats responsables*. Cet événement unique rassemblera les forces vives de l'emploi des travailleurs handicapés. Le Salon, qui se veut le carrefour "*des entreprises inclusives et des innovations sociales*", offrira la plus grande place aux 150 exposants du secteur protégé et adapté, (Entreprises adaptées, Etablissement et service d'aide par le travail et travailleurs handicapés indépendants). Il accueillera 70 conférences et ateliers, dont un débat avec le généticien Axel Kahn, président de la Fondation internationale de recherche appliquée sur le handicap.



## SANTE

### France Assos Santé

Découvrez le tout nouveau site Internet de France Assos Santé ! Entièrement repensé, plus ergonomique, moderne et épuré, il a pour ambition de mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Objectif : faciliter la lisibilité de l'information et valoriser la diversité des actions. Il intègre également une partie "magazine" grâce à sa fusion avec 66millionsdimpatients.org. [Pour tout savoir du nouveau site, suivez le guide !](#)

### Université d'été Santé publique

La [16e Université d'été francophone en santé publique](#) se déroulera à Besançon, du 30 juin au 5 juillet 2019, avec 14 modules d'enseignement :

- Projets territoriaux de santé : de la stratégie à la mise en œuvre
- **Assurer l'équité en santé dès la petite enfance**
- Ethique en santé publique et en promotion de la santé
- Promotion de la santé et prévention : de l'action à la coordination
- **Équité et santé dans toutes les politiques publiques : l'évaluation d'impact sur la santé (EIS)**
- Marketing social : de la compréhension des publics au changement de comportement
- Communiquer et agir pour être accessible à tous, les enjeux de la littératie en santé
- Développement des compétences psycho-sociales et parcours de vie : vers une démarche globale de promotion de la santé
- La promotion de la santé en tous genres, la mixité en questions
- **Parcours éducatif de santé à l'école : agir ensemble pour le bien-être et la réussite de tous les élèves**
- Quels enjeux pour la promotion de la santé des personnes migrantes / exilées ?
- Changement climatique et santé publique : agir sur les territoires
- Améliorer sa santé autour du projet sportif personnalisé : perspectives de mise en oeuvre avec tous les acteurs concernés
- **Santé mentale et vieillissement : mythes et réalités, autres regards sur l'âge avancé**

## PERSONNES AGEES

### Les familles en première ligne face à la dépendance

( [source : UNAF](#)) Le rapport remis le 28 mars 2019 au gouvernement sur le grand âge et l'autonomie, comporte des pistes intéressantes. De nombreuses propositions issues de la contribution de l'UNAF ont été reprises. Les familles sont confrontées à la dépendance d'un parent, d'un conjoint ; elles doivent organiser sa prise en charge, et faire face à des restes à charge parfois très élevés, avec le risque de provoquer des conflits familiaux durables. Ce qui rend d'autant plus regrettable, l'absence de mention explicite des familles dans la synthèse, et la faible référence aux familles en tant que telles, dans le rapport. Réduite au vocable technocratique de "proche-aidant", la solidarité familiale est pourtant bien différente de celle d'un voisin ou d'un professionnel. Les familles sont en première ligne : le projet de loi annoncé par la Ministre Agnès Buzyn pour l'automne, devra en tenir compte.

- [Le rapport Libault : 175 propositions pour une politique nouvelle et forte du grand âge](#)
- [Contribution UNAF à la concertation Grand âge et autonomie, janvier 2019](#)
- [Guide UNAF-ORSE sur les aidants familiaux à destination des entreprises](#)
- [Financement de la dépendance : 9,2 milliards d'euros par an à trouver](#) (Le Parisien)

## PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

La [loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice](#) impacte les majeurs protégés. Absence du majeur, ouverture et clôture, renouvellement des mesures, effets de la curatelle ou de la tutelle, gestion du patrimoine, inventaire, comptes de gestion, mariage et divorce de la personne protégée, droit de vote, habilitation familiale...

[Tour d'horizon par le site Actualités du droit.](#)

## VIE DES UDAF

### Carrefour des tuteurs familiaux

L'UDAF de la Meuse et l'ATM ont organisé le [Carrefour des tuteurs familiaux](#) le 11 mars 2019 au Centre Mondial de la Paix à Verdun. Les ateliers se sont enchaînés tout au long de la journée, sur l'ouverture de la mesure de protection, les obligations du tuteur, l'aide sociale et les frais d'hébergement, comment préparer sa succession. Cette journée a réuni 110 personnes, toutes intéressées par les thèmes abordés et les professionnels présents. Des tables rondes sur les secteurs de Stenay et Saint-Mihiel devraient suivre bientôt.

### Numérique et parentalité

L'UDAF des Vosges organise le 26 avril 2019 une conférence sur le thème : "[Impact du numérique sur le comportement sociétal, les familles et l'éducation](#)", par Samuel Nowakowski, maître de conférences à l'Université de Lorraine et responsable d'enseignements des Humanités Numériques à l'École des Mines de Nancy. Lieu : BMI 48, rue Saint Michel à Epinal. Inscriptions avant le 19 avril.

## BUDGET DES FAMILLES

### Les frais bancaires à la baisse

Pour la première fois en trois ans, les frais bancaires sont en baisse en France. C'est le constat fait dans une étude du comparateur de banques [Panorabanques](#) sur l'évolution annuelle des frais bancaires de 151 banques. En 2019, les Français vont payer, en moyenne, 215,10 € de frais bancaires (le gouvernement est intervenu en décembre 2018 pour demander aux banques de geler leurs tarifs ; ainsi, les hausses prévues en 2019 n'ont pas été instaurées et les baisses de tarifs ont été maintenues). Les banques sont de moins en moins nombreuses à facturer des frais d'abonnement pour la gestion du compte sur Internet. Quant aux frais de tenue de compte, ils ont certainement atteint un palier (en moyenne, 23 € par an). Les frais de dépassement de découvert représentent le tiers des frais payés par les Français (en moyenne 72,50 € par an).



## CONSOMMATION

### Des consommateurs lanceurs d'alerte

(source : *Chambre de Consommation d'Alsace*) La DGCCRF (Répression des fraudes) a mis en place un [site Internet](#) et une application smartphone, *SignalConso*, pour permettre aux consommateurs d'effectuer des signalements auprès des pouvoirs publics. Des produits périmés en rayon ? Un prix en caisse différent de celui qui est affiché ? Des problèmes d'hygiène dans un restaurant ? Des problèmes de livraison ? Des publicités trompeuses ? Les particuliers pourront lancer l'alerte et contribuer à la détection plus rapide d'anomalies chez les professionnels.

Le projet s'est concrétisé à la suite du scandale Lactalis (lait infantile contaminé), qui a mis en évidence les dysfonctionnements sur toute la chaîne de procédures. Le gouvernement et les associations de consommateurs se sont mis d'accord pour élaborer un système d'information partagé. Le dispositif est en cours d'expérimentation en région Centre-Val de Loire et Auvergne-Rhône-Alpes mais devrait être étendu à toute la France d'ici la fin de l'année.

## MOBILITES

### Le projet de loi au Parlement

La loi d'orientation des Mobilités (LOM), devenue la loi Mobilités dans les derniers documents du ministère, est à l'ordre du jour du Sénat depuis le 19 mars et les députés s'approprient à prendre le relais. Le projet ressemble à une "une boîte à outils" sur des sujets touchant à la fois au "verdissement" des transports, à la place des autorités organisatrices, la programmation des chantiers sur les infrastructures avec une hiérarchisation des projets, la place des nouvelles mobilités et bien entendu les transports du quotidien. Durant le quinquennat, le gouvernement a prévu d'investir 13,4 milliards d'euros, dont seulement 600 millions d'euros pour les nouveaux grands projets. La priorité est la remise à niveau des réseaux ferrés et routiers, le renouvellement des trains vétustes comme les Intercités rebaptisés Trains d'équilibre du territoire (TET). Des mesures doivent favoriser le développement du vélo, des voitures électriques, la lutte contre la pollution avec les zones à faible émission (ZFE), la régulation des nouvelles mobilités par les autorités organisatrices de mobilité, qui pourront être des communautés de communes ou des régions. Certains sujets ne sont pas tranchés comme une vignette pour les poids-lourds. Taxer les poids-lourds étrangers ne concernerait que 8% des véhicules. Par contre, 40% de l'essence consommée est achetée hors de France. (source : [usinenouvelle.com](http://usinenouvelle.com))

### Le transport à la demande

Le Transport à la Demande (TAD) offre une nouvelle solution de mobilité aux zones rurales mal desservies par les transports en commun. Il est avant tout un mode de transport en commun, comme le bus ou encore le tram. Mais contrairement à ces services, les itinéraires et les points d'arrêts des TAD sont fixés en fonction des réservations des usagers. Ces derniers vont ainsi réserver leurs trajets jour après jour, depuis leur domicile jusqu'à un quelconque lieu d'intérêt. Le transport à la demande permet aussi intervenir dans le cadre du transport de personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

Exemples alsaciens : **Nav'Aide**, sur le secteur de la communauté de commune de Thann / Cernay, **ComCom Bus**, sur le secteur de la communauté de communes du Pays de Rhin Brisach, **Taxi Pour Tous**, sur le secteur de la communauté de commune Pays de Niederbronn-les-Bains, **Mobistras**, sur le périmètre de l'Eurométropole de Strasbourg (pour le transport de personne à mobilité réduite).

Chez nos voisins haut-saônois (communauté de communes Terres de Saône), lire [l'article Le transport à la demande pour se déplacer à prix modique](#). (Est Républicain, édition du 1<sup>er</sup> avril 2019).

## Mobilité solidaire : une aide aux déplacements pour et par les habitants



**Familles Rurales Meurthe-et-Moselle** : Afin d'aider les personnes en difficulté n'ayant pas les moyens de locomotion ou ne pouvant plus utiliser de véhicule pour leurs déplacements, le conseil départemental 54 soutient le service "Mobilité Solidaire" mis en place par l'association *Familles rurales* dans les territoires du Pays de Colombey, du Sud Toulinois et du Pays du Saintois. Voir notre Panorama du 30 juin 2018.

**Familles Rurales Marne** : [un reportage de France Bleu](#) (août 2018, film de 50')

### La mobilité inversée : un concept expérimenté dans les Ardennes

(source : le site [elueslocales.fr](http://elueslocales.fr)) À Vouziers, commune de 4.500 habitants située dans les Ardennes, la question de la mobilité soulève de nombreuses problématiques : la gare est fermée depuis des décennies, l'axe autoroutier ainsi que la première grande ville, Reims, se trouvent à des dizaines de kilomètres et les services publics s'amenuisent petit à petit. Afin d'aider la population la moins aisée, particulièrement touchée par cet isolement, le centre social de la commune a décidé de créer, il y a quelques années, un premier service d'aide à la mobilité. En partenariat avec une antenne de "l'École de la deuxième chance", destinée aux personnes sans diplôme, ainsi qu'une autre formation en insertion, celle-ci réservée aux allocataires du RSA, le centre emploie deux chauffeurs chargés chaque matin de conduire les personnes inscrites dans ces formations. Le centre social travaille également avec la communauté de communes dans le but de promouvoir le "court-voiturage", un covoiturage à échelle locale. La mise en place de ce réseau est confiée à [Rézo Pouce](#), une société coopérative qui développe un service d'autostop. Enfin, le département souhaite lancer une nouvelle initiative sur le territoire : la mobilité inversée. Romain Discrit, employé du centre social résume [cette expérimentation en un concept](#) : "Plutôt que de faire se déplacer toute la population vers les centres, on essaie de redéployer les services itinérants sur le territoire". Pour cela, une plateforme, **Mobil'Ardennes** est en cours de création. Elle doit aboutir au regroupement de tout ce qui concerne la mobilité sociale au sein du territoire : autoécoles sociales, garages solidaires, garages associatifs, organismes faisant de la location de scooters et de vélos pour les personnes en réinsertion.

**Que penser des applications Lyft et Uber ?** Pour [le site blogauto](#), elles auraient révolutionné la mobilité ? (un article du 31 mars 2019)

### La SNCF lance une nouvelle carte de réduction pour les familles

Appelée *Carte avantage famille*, elle coûtera 49 euros par an et permettra à chaque enfant entre 4 ans et 11 ans de bénéficier de 60 % de réduction tandis que les adultes profiteront de 30 % sur les billets (à partir du 9 mai 2019). La carte sera rattachée à un adulte. Celui-ci pourra bénéficier des 30 %, même s'il voyage sans enfant. Ainsi l'adulte pourra faire le retour seul et continuer de bénéficier de 30 % de réduction. Mais il faut forcément acheter un billet aller-retour, et seulement trois enfants peuvent être associés à cette carte, car au-delà, il s'agit de la [Carte Famille nombreuse](#).

### Les nouvelles règles de régularisation de la SNCF

Depuis le 20 mars 2019, la SNCF applique de nouvelles règles de tarification à bord des trains. Tout voyageur se retrouvant dans un TER sans billet valable doit dorénavant payer un supplément pour l'acheter au contrôleur, même s'il se présente spontanément à lui. L'absence de guichet ou de distributeur automatique en gare n'est plus une excuse. La Fnaut Grand-Est (Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports) demande à la Région Grand Est "de surseoir à (leurs) mises en place, tant que la SNCF ne sera pas en mesure d'offrir les solutions de vente à tous les citoyens du Grand Est".



## LOGEMENT

### Une personne sur dix connaît des difficultés de logement durables

ARNOLD, Céline ; LEVESQUE, Maxime ; PONTIE, Lise

*INSEE Première*, n° 1743, mars 2019. 4 p.

Entre 2014 et 2017, 18 % de la population de France métropolitaine a déménagé au moins une fois. Les jeunes et les locataires sont plus mobiles. Par ailleurs, l'accès à la propriété est un des facteurs de mobilité. Ainsi, 12 % des adultes qui n'étaient pas propriétaires en 2014 le sont devenus entre 2014 et 2017.

Améliorer ses conditions de logement peut aussi motiver un déménagement. De façon ponctuelle, près de trois personnes sur dix sont confrontées à des difficultés de logement, dues à l'inconfort ou au surpeuplement.

Pour un habitant sur dix, ces difficultés persistent. Les personnes mobiles sont plus souvent confrontées à ces difficultés, mais de façon moins durable. En outre, un déménagement sur cinq s'accompagne d'une amélioration des conditions de logement. Les personnes modestes, celles vivant en famille monoparentale ou les locataires rencontrent plus fréquemment et de façon plus durable des difficultés de logement. Une personne sur dix vit par ailleurs dans un logement surpeuplé, souvent de manière durable.

[En ligne sur le site de l'Insee](#)



## EMPLOI

### Un prix pour l'égalité et la mixité

La Région Grand Est a initié en 2018 un prix régional pour l'égalité et la mixité des métiers, ayant pour objectif de favoriser la mixité dans l'accès aux métiers et lutter contre la persistance des stéréotypes de genre en valorisant 100 jeunes en cours de formation dans une filière où ils, ou elles, sont sous-représentés et en encourageant les filles à s'orienter vers des métiers dits masculins et les garçons vers des métiers dits féminins.

Cette année, la Région a décidé de valoriser également sur le territoire du Grand Est les initiatives innovantes en faveur de l'égalité femmes-hommes portées par des associations, des clubs sportifs, des entreprises, des collectivités locales et des établissements de formation, à travers un second volet du prix (volet Egalité) et la remise de 12 prix dotés de 5.000€ chacun.

[On peut candidater via ce lien internet.](#) La clôture des candidatures est fixée au 31 mai 2019.

### CE QUI CHANGE AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019

La trêve hivernale, débutée en novembre, a pris fin au 31 mars 2019, ce qui autorisera de nouveau les expulsions locatives.

Les tarifs réglementés de vente du gaz fourni par Engie baisseront de 2,2% pour les ménages qui se chauffent au gaz, de 0,7% pour ceux qui utilisent le gaz pour la cuisson seule et de 1,3% pour ceux qui l'utilisent pour la cuisson et l'eau chaude. De plus, 5,8 millions de personnes bénéficieront du chèque énergie, un coup de pouce compris entre 47 et 277 euros par foyer.

Les prestations familiales (allocations familiales, complément familial des familles nombreuses, allocation de soutien familial des parents isolés, prestation d'accueil du jeune enfant, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation de rentrée scolaire) sont revalorisées de 0,3%, soit bien en deçà de l'inflation constatée l'an dernier (1,8%).

*A bientôt pour une nouvelle édition !*